

*MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE DJELFA  
Code fiscale : **0.002 1701.50020 69 DEP***

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**N° 173 /2025**

*En vertu des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Directeur des Equipements Publics de la wilaya de Djelfa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant présenté leurs offres à l'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales n° 114/2025, publié dans le BOMOP ainsi que dans les journaux "الجزائر ماتش" en langue arabe et "BOTOLA" en langue française en date du 19/10/2025, dans les journaux électroniques "FIL D'Algérie" et "EL MASDAR DZ" en date du 21/10/2025, relatif à la réalisation d'un hôpital de 120 lits (en remplacement) à Messad.*

*qu'après l'évaluation des offres, il a été décidé d'attribuer provisoirement le marché à l'entreprise suivante :*

- Entreprise retenue : EURL EBTPH OUARI*
- Numéro d'Identification Fiscale : 001906018978803*
- Montant de l'offre TTC : 3.499.795.591.45 DA*
- Montant de l'offre TTC : 3.497.734.742.67 DA*
- Délai de réalisation : 40 mois*
- Critère de choix : moins disant qualifié.*

*Tout soumissionnaire contestant le choix de l'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens ou dans le BOMOP, pour introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.*

*Par ailleurs, les soumissionnaires désirant consulter les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher du service contractant dans un délai maximal de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens ou dans le BOMOP.*

*Le Directeur*